



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 16 janvier 2024

Délibération : N° 2024-03

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Grégory RONDIER

Vote des restes à réaliser – Budget principal communal

DELIBERATION

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire pour l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent:

- Pour les communes de moins de 3500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes;
- en recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales;

- en dépenses d'investissement pour les communes et les départements sans distinction de taille,

aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,

- en recettes d'investissement aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2023 intervenant le 31 décembre 2023, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024 lors du vote du budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20240116-2024-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 18/01/2024

DEPENSES

115	Eglise	2313/231	170 566,98€
115	Eglise	2313/231	1550,50€
TOTAUX			172 117,48 €

116	Abords de l'église	2313/231	537 794,40 €
		2041582/204182	102 600 €
TOTAUX			640 394,40 €

Opération	Titre	Article	Montant
14563	USEDA Economie d'énergie	2041582/204182	238 670€
TOTAL			238 670€

10028	AAAT	2313/231	6437,50€
10028	AAAT	2313/231	3412,50€
10028	AAAT	2313/231	666 ,17€
10028	AAAT	2313/231	32 400 €
TOTAUX			42 916,17 €

Opération	Titre	Article	Montant
1060	Villa Pasques	2183	778,99 €
TOTAL			778,99 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Émis le 18/01/2024

14513	Logements le Relais	2313/231	58 563,95 €
TOTAUX			58 563,95 €

Opération	Titre	Article	Montant
10005	Tennis couvert	2113	14 357,09€
TOTAL			14 357,09€

Opération	Titre	Article	Montant
14 575	Réhabilitation Calèche Fleurie	2313/231	24 678,48 €
TOTAL			24 678,48 €

Opération	Titre	Article	Montant
604	chalets	2184	11 912,01 €
TOTAL			11 912,01 €

Opération	Titre	Article	Montant
14 580	City stade	2315/231	146 539,72 €
TOTAL			146 539,72 €

	Titre	Article	Montant
603	Mairie (Sécurisation mairie)	21311/2131	25 167,86 €
TOTAL			25 167,86 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

RECETTES

Article M14/M57	Opération	Nature de la recette	Justification	Date	Montant initial de l'opération ouvert au BP 2023	Titre émis et exécuté en 2023	Reste à réaliser
1322	10028	AAAT rue du Général de Gaulle	Arrêté de la Région	15/07/2020	54 797,00€		54 797,00€
1323	10028	AAAT rue du Général de Gaulle	Département	15/12/2020	66 800,00€		66 800,00€
041/13461	10028	AAAT rue du Général de Gaulle	Notification de la DETR	30/04/2020	20 810,00€	6243€	14 567€
1323	115	Eglise	Département	16/07/2019	42 374,00€		42 374,00€
041/13461	115	Eglise	Arrêté n° 34-2022	15/06/2020	135 935,35€	40 780,66€	95 154,69€
1322	116	Abords de l'Eglise	Région (CVCB)	10/11/2021	328 168,00€		328 168,00€
1323	116	Abords de l'Eglise	Département (APV)	14/12/2020	33 800,00€		33 800,00€
1322	14513	Immeuble Le Relais	Région (CVCB)	30/06/220	33 488,00€		33 488,00€

1323	14513	Immeuble Le Relais	Département	15/12/2020	34 324€		34 324€
1341/13461	14575	Les Saveurs de Nos Fermes	Etat (DETR)	29/03/2021	129 339,00€	38 801,99€	90 537, 01€
						Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 002-210201281-20240116-2024-03-DE	
13251	14580	City stade	CCTC (Fonds de concours)	06/2023	20 000,00€	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 18/01/2024	20 000,00€
1321	132	Poteaux Incendie	API	26/06/2023	1878€		1878€
TOTAL					903 591,35€	87 703,65 €	815 887,70 €

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter soit 1 376 096,15 €, selon le détail qui sera repris au Budget primitif 2024 ;

APPROUVE le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter soit 815 887,70 € selon le détail qui sera repris au Budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 16 janvier 2024

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240116-2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Le Secrétaire de séance,

Gregory RONDIER